

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 013\_2026**

**Séance du dimanche 22 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six,  
Le dimanche vingt-deux mars à onze heures ;

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme Jocelyne DURUT la plus âgée des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, affiché à la mairie et sur le site le 17 mars 2026.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT ; M. Philippe BLERVAQUE, Virginie VASSEUR ; Eddy ROLIN ; Catherine GOEDGEBUER ; Guillaume DOUBLET ; Sandrine BILLIAU ; Franky SALON ; Yaëlle DEPUYDT ; Clément WALBROU ; Claire FAES ; Alexis QUIRET ; Jacqueline CAVELIER ; Fabrice BARROO ; Kelly CORNARD, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

Étaient absent non excusés :

Secrétaire de séance : Catherine GOEDGEBUER

Fin de séance : 12h10

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

**OBJET : Délibération du conseil municipal en vue de l'élection du maire**

**VU :**

Le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]. .....	15
e. Majorité absolue .....	8

Les résultats de l'élection sont proclamés publiquement par le doyen d'âge du Conseil municipal à savoir Mme Jocelyne DURUT, assistée des deux plus jeunes conseillers municipaux faisant office d'assesseurs : Mr Alexis QUIRET et Mr Clément WALBROUT.

- Mme Jocelyne DURUT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

**Jocelyne DURUT,**  
Maire d'HAVERSKERQUE

